

**DECISION N° 017-2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240205-DAJ-DEC-24-033-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2024

Affichage : 09/02/2024

**Portant validation du bon de commande de la société IXINA pour le réaménagement de l'office de la salle des fêtes.**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le bon de commande de la société IXINA pour l'achat d'un meuble bar pour la salle des fêtes.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;  
Considérant que la proposition de la société **IXINA** est économiquement la plus avantageuse ;  
Considérant la nécessité de signer ce bon de commande ;

**DECIDE :**

De valider la proposition de la société **IXINA** pour l'achat **d'un meuble bar** d'un montant de **4 574.50 € HT**.

Marie-Lyne VAGNER